

PHILOSOPHIE, PRINCIPES, ARCHITECTURE DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE LA METALLURGIE, GOUVERNANCE DE LA BRANCHE ET MOYENS DU DIALOGUE SOCIAL (SOCLE COMMUN) - 7EME REUNION.

Au préalable de cette négociation, l'UIMM rappelle qu'il s'agit de la 7^{ème} réunion sur ce thème et fait part de sa volonté de clore les discussions dans le cadre de la mise en réserve du texte (avec un arbitrage final à la fin de la négociation de l'ensemble des thèmes). L'UIMM souligne avoir fait un certain nombre d'avancées lors de la réunion précédente, appréciation non partagée par la délégation CGT.

Avant de revenir sur la dernière version du texte soumis à négociation, la CGT a réitéré ses interpellations de la précédente réunion quant à l'avenir de cette négociation et de la branche face aux projets du Gouvernement sur la réforme du Code du Travail. Ainsi, la CGT souhaite que les acteurs sociaux réaffirment le rôle normatif et protecteur de la branche.

Elle a, de nouveau, rappelé que son objectif est que cette négociation de branche produise de la norme sociale sur l'ensemble des sujets listés dans l'accord de méthodologie du 27 juin 2016. Cette négociation devrait aboutir à une convention collective nationale, avec un socle commun impératif renforçant la hiérarchie des normes et le principe de faveur, avec de nouvelles garanties sociales pour les salariés.

Concernant le contenu de l'accord, la CGT a jugé que cette séance de négociation ne pouvait pas être conclusive, notamment pour :

- la non réaffirmation des éléments mentionnés précédemment (rôle et place de la branche)
- de trop faibles garanties quant à l'avenir du statut cadre dans le futur dispositif
- des moyens très insuffisants pour l'élaboration d'un dialogue social
- un allongement de la périodicité des négociations obligatoires
- ...

Après l'intervention de l'ensemble des organisations syndicales et en réponse à l'interpellation de la CGT, l'UIMM expose sa position sur le devenir de la négociation et les projets gouvernementaux considérant "que le Gouvernement propose un processus de concertation assez inédit et qu'il serait prématuré de tirer des conclusions définitives (...). Lors de la signature de l'accord de méthodologie en juin 2016, le climat politique n'était pas forcément plus simple qu'aujourd'hui et pourtant l'ensemble des acteurs de la branche se sont inscrits dans cet accord. Il faut continuer à prouver qu'on est capable de mettre en place un dialogue social constructif. Les normes de branche resteront la référence pour toutes les entreprises, quelles que soient les libertés qui seront laissées à ces dernières."

Après une longue suspension de séance, l'UIMM est revenue en négociation avec une dernière version du texte. L'ensemble des organisations syndicales a noté l'insuffisance des dispositions relatives aux moyens du dialogue social.

La **CFDT**, la **CGC**, la **CFTC** et **FO** valident le principe de mettre en réserve ce projet d'accord.

La notion de « mise en réserve » de cette partie dite « socle commun » ne signifie pas la clôture du texte sachant que des chapitres doivent être encore complétés voire même écrit comme celui portant sur « les dispositions spécifiques à une catégorie de salariés ». Néanmoins, il est clair que nos capacités à porter des évolutions dépendront du niveau des mobilisations des

salariés autour de propositions telles que celles contenues dans notre projet CGT de Convention Collective Nationale.

L'UIMM annonce que la rentrée de septembre sera consacrée aux prochains thèmes de discussion : temps de travail et santé au travail.

GTP CLASSIFICATIONS

L'après midi s'est tenue la Xième réunion du GTP classifications, où l'UIMM continue d'axer uniquement les discussions sur son projet de critères classants des fonctions tenues.

CALENDRIER :

- Vendredi 23 juin 2017 9h – 15h : GTP classification
- Vendredi 7 juillet 2017 9h – 13h : réunion plénière classification

La Délégation Fédérale.